

Image not found or type unknown



divorce et partage des biens

Par **elixir**, le **16/10/2012** à **15:25**

Bonjour Maître,

J'ai déjà fait appel à vous et vos conseils étaient précieux. Mon divorce est toujours en cours, les choses se compliquent concernant le bien situé au Maroc, malgré les textes que vous m'avez transmis, et que j'ai communiqués à mon avocat, ce dernier en accord avec le notaire pensent que mon futur ex a droit de la moitié de ce bien du fait de son financement par l'argent de la communauté. J'avoue que je suis perdue, pourtant les textes sont clairs.

Merci de m'éclairer.

Cordialement,